



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/7
26 février 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Trente-troisième réunion
Montréal, 28-30 mars 2001

RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION DES RÉSEAUX RÉGIONAUX

Table des matières

	Sommaire	1
I	Contexte et portée du rapport	2
II	Activités et objectifs des réseaux	4
III	Résultats de l'évaluation par rapport aux objectifs	6
IV	Résultats de l'évaluation par rapport aux enjeux et modalités	8
V	Avantages et faiblesses identifiés	11
VI	Budget, rapport coût-efficacité et viabilité	13
VII	Evaluation globale	15
VIII	Recommandations	16
Annexe I: Membres des réseaux régionaux		
Annexe II: Financement approuvé pour les réseaux régionaux (de 1994 à 2000)		
Annexe III: Effets de renforcement des réseaux régionaux évalués		

Sommaire

1. Le présent rapport est une **synthèse de l'évaluation des réseaux régionaux**, prévue au programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2000. Dans chaque cas, l'évaluation s'est faite à partir des études sur documents disponibles, de la documentation du réseau et par la participation aux réunions du réseau. L'évaluation a adopté une démarche participative afin de recueillir les opinions de tous les participants des pays visés et non visés à l'article 5 ainsi que des agences d'exécution et du Secrétariat. Les enjeux de l'évaluation avaient été définies dans une étude sur documents, déposée à la trentième réunion du Comité exécutif (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/30/8). Des études de cas dans chaque réseau sont disponibles en version imprimée, sur demande, et sur le site Web du Secrétariat du Fonds multilatéral dans la section Documents du Comité exécutif, sous «Rapports d'évaluation».

2. **La conclusion générale** des évaluateurs est que les compétences administratives et techniques des centres nationaux de l'ozone, comme instruments importants dans la réalisation des principaux objectifs du Protocole de Montréal, se sont considérablement améliorées grâce à l'impact des réseaux. Les réseaux ont atteint un certain degré de maturité mais comportent aussi des activités répétitives et mettent surtout l'emphasis sur des réunions régulières, deux fois par an. Les compétences acquises et les liens établis devraient maintenant servir à développer le niveau professionnel, l'orientation et la volonté de résultats dans les échanges organisés par les réseaux pendant et entre les réunions, comme certains ont déjà commencé à le faire en 2000.

3. Les **recommandations présentées** dans la dernière partie de ce rapport s'adressent surtout aux responsables des réseaux et aux membres des pays visés et non visés à l'article 5 et, dans quelques cas, aux agences d'exécution et au Secrétariat du Fonds multilatéral. Un certain nombre d'entre elles ont déjà été discutées lors de réunions, de réseaux et autres, et leur mise en pratique a débuté l'an dernier. Etant donné que les recommandations ne visent aucun ajustement ou changement majeur mais plutôt une amélioration graduelle et une adaptation des activités des réseaux, le Comité exécutif n'a pas à poser une décision détaillée et peut simplement prendre note des recommandations et demander au PNUE de les mettre en œuvre.

I Contexte et portée du rapport

1. Le présent rapport est une **synthèse de l'évaluation des réseaux régionaux**, prévue au programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2000. Elle a eu comme point de départ l'évaluation des projets de renforcement des institutions, menée en 1999, qui signalait que "tous les centres nationaux de l'ozone reconnaissent l'utilité des réunions de réseaux régionaux, sans avoir pleinement exploité leur potentiel, et la nécessité d'améliorer leur efficacité" (UNEP/OzL.Pro/ExCom/30/6, p. 5). La discussion et l'adoption des mesures proposées dans ce rapport d'évaluation pour améliorer l'efficacité des réseaux régionaux ont été reportées jusqu'à ce qu'une évaluation séparée analyse plus en profondeur les questions soulevées.

2. Le présent rapport s'appuie sur une ébauche, préparée par un expert-conseil qui a analysé les rapports d'évaluation disponibles sur les différents réseaux régionaux, les a commentés ainsi que les derniers programmes de travail du PNUE et les rapports des réunions de réseaux. Après discussion avec l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation, l'ébauche a été révisée puis remise aux autres experts-conseil, impliqués dans l'évaluation des réseaux, au personnel du Secrétariat et aux agences d'exécution.. De nombreux commentaires ont été reçus, discutés et intégrés à la version finale.

3. **Sources d'information:** Les sources d'information suivantes ont été utilisées dans la préparation de ce rapport de synthèse:

- a) Ebauche du rapport d'évaluation des réseaux régionaux de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique (préparée en avril 2000 par Stefan Musto, expert-conseil);
- b) Ebauche d'analyse des questionnaires provenant du réseau de l'Asie de l'Ouest (préparée en mai 2000 par l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation; les résultats de la récente évaluation de Mrs. Naima Al-Shayji, expert-conseil, ont été intégrés au présent rapport de synthèse en février 2001);
- c) Ebauche du rapport d'évaluation du sous-réseau de l'Afrique anglophone (préparée en juin 2000 par Stefan Musto, expert-conseil);
- d) Ebauche du rapport d'évaluation des réseaux régionaux de l'Amérique du Sud, centrale, du Mexique et du réseau des agents SAO des Caraïbes hispanophones (préparée en août 2000 par Marco Antonio Gonzalez, expert-conseil);
- e) Ebauche du rapport d'évaluation du réseau régional de la région des Caraïbes (préparée en août 2000 par Marco Antonio Gonzalez, expert-conseil);
- f) Ebauche du rapport d'évaluation du réseau de l'Afrique francophone (préparée en août 2000 par l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation);

- g) Ebauche du rapport d'évaluation du réseau de l'Asie du Sud (préparée en octobre 2000 par l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation);
- h) Etude sur documents de l'évaluation des réseaux régionaux (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/30/8) (mars 2000);
- i) Rapport périodique et financier du PNUE dans le cadre du Fonds multilatéral (1er janvier - 31 décembre 2000);
- j) Plan de travail OzonAction 2000 – Activités de réseau (avril 2000);
- k) Programme de travail du PNUE pour 2001 (octobre 2000);
- l) Notes du directeur des réseaux et des coordonateurs de réseaux régionaux sur l'évaluation des réseaux régionaux;
- m) Plusieurs commentaires brefs des coordonateurs de réseaux régionaux sur les ébauches des rapports d'évaluation des réseaux régionaux.

4. **Méthodologie utilisée:** Les réseaux régionaux ne se prêtent pas pleinement à l'analyse selon le paradigme des systèmes mécanistes fermés de la causalité linéaire où les progrès mesurables dans l'élimination des SAO peuvent être directement reliés aux activités du réseau, dans une relation de cause à effet. Au contraire, les activités d'un réseau régional sont conçues comme un processus ouvert, dynamique et évolutif, un exercice d'apprentissage. Les conclusions sur sa contribution à l'élimination des SAO doivent rester de nature qualitative. De même, le renforcement qu'un réseau apporte aux centres nationaux de l'ozone participants sont difficiles à mesurer et chevauchent en partie l'impact des projets continus de renforcement des institutions et autres efforts, destinés à faciliter le respect complet du Protocole de Montréal par tous les pays visés à l'article 5.

5. L'évaluation s'est faite, dans chaque cas, à partir des études sur documents disponibles, de la documentation du réseau et par la participation à des réunions de réseau durant lesquelles les participants ont remplis des questionnaires. Des groupes de discussion et des entrevues individuelles ont été tenus avec les agents de l'ozone participants, le directeur des réseaux, les coordonateurs de réseaux régionaux et des représentants des agences d'exécution. Une démarche participative a permis de recueillir les opinions de tous les participants des pays visés et non visés à l'article 5 ainsi que des agences d'exécution et du Secrétariat puis de discuter des ébauches des rapports d'évaluation dans des réunions de réseaux et d'intégrer les commentaires aux versions finales, le cas échéant.

6. Les informations recueillies portaient sur les objectifs des activités de réseau, définis dans les documents du PNUE et des réseaux, afin d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier les avantages et faiblesses des activités des réseaux régionaux, perçus par les participants. Les ébauches des rapports d'évaluation ont fait l'objet de discussions approfondies avec le directeur des réseaux, les coordonateurs de réseau régional et des participants lors de plusieurs réunions.

Les commentaires ont été pris en compte et intégrés aux études de cas finales sur chaque réseau, disponibles, sur demande, en version imprimée et sur le site Web du Secrétariat du Fonds multilatéral dans la section Documents du Comité exécutif, sous «Rapports d'évaluation».

7. **Enjeux de l'évaluation:** Les enjeux à analyser et à évaluer, définis dans l'étude sur documents de l'évaluation des réseaux régionaux, déposée à la trentième réunion du Comité exécutif (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/30/8), étaient les suivants:

- a) Planification des activités et déroulement des réunions de réseau;
- b) Calendrier des activités par rapport aux objectifs ou aux résultats escomptés;
- c) Contribution des activités du réseau à la réalisation des sous-objectifs;
- d) Suivi des réunions, à travers les résultats des activités amorcées aux réunions précédentes;
- e) Développement des moyens pour renforcer la performance des centres nationaux de l'ozone;
- f) Transmission des décisions de politiques du Comité exécutif ou de la Réunion des Parties;
- g) Faciliter la mise en œuvre de projets;
- h) Coopération ou liens avec des pays non visés à l'article 5.

II Activités et objectifs des réseaux

8. Actuellement, **huit réseaux régionaux sont en place:** trois en Asie et dans le Pacifique, trois en Amérique latine et dans les Caraïbes et deux en Afrique. Le premier réseau a vu le jour dans les pays de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique (SEAP) en 1990, avec l'aide financière de la Suède. Dans le cadre du Fonds multilatéral, des réseaux ont vu le jour en Amérique latine et dans les Caraïbes en 1993, en Afrique anglophone et francophone en 1994, en Asie de l'Ouest en 1996 et en Asie du Sud en 1997. Les activités des réseaux sont dirigées par cinq coordonateurs de réseaux régionaux, sous la direction générale du directeur des réseaux du PNUE. La liste des pays membres des réseaux régionaux figure à l'Annexe I.

9. Les **activités des réseaux** consistent, pour l'essentiel, en deux réunions annuelles: une réunion principale et une réunion de suivi. Des ateliers spécialisés se tiennent régulièrement entre les réunions pour discuter des enjeux identifiés comme particulièrement pertinents. En outre, les réseaux ont été conçus comme des lieux de communication permanente entre les centres nationaux de l'ozone, soit directement ou parfois par l'intermédiaire du coordonateur de réseau régional. Les différents centres de l'ozone peuvent ainsi partager connaissances et expériences et développer leur coopération. Par la diffusion des connaissances, la résolution de problèmes communs et le développement de partenariats, les réseaux régionaux contribuent à

renforcer l'expertise et la capacité de gestion des centres de l'ozone participants. Les réseaux, notamment les coordonateurs de réseaux régionaux, jouent aussi un rôle important dans la transmission des informations du centre de documentation du PNUE et des agences d'exécution vers les centres de l'ozone, et vice versa.

10. Les **objectifs des réseaux** ont été définis, jusqu'au programme de travail du PNUE pour 2001 (voir plus loin), de manière à permettre une grande souplesse pour s'adapter aux conditions, besoins et exigences en constante évolution. Ils n'ont pas été structurés selon des perspectives à long, moyen et court terme et ne distinguaient pas toujours clairement les objectifs (situation escomptée après l'obtention d'une série de résultats) des activités (travail entrepris pour obtenir un résultat). Par opposition à d'autres projets ne portant pas sur des investissements, aucun jalon n'avait été établi pour la mise en œuvre du projet. Cette situation rend difficile l'utilisation d'indicateurs précis pour mesurer ou évaluer le degré de réalisation des objectifs.

11. **L'objectif global** suivant a été fixé par le PNUE, dans ses programmes de travail pour 1996 et les années suivantes jusqu'en 2000: «L'objectif du réseau d'agents SAO est de renforcer, dans les pays visés à l'article 5, la capacité des centres nationaux de l'ozone de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies efficaces et bien adaptées aux conditions de leurs pays.» Dans le programme de travail du PNUE pour 2001, l'objectif global a été adapté aux exigences de la période de conformité, de la manière suivante:

«Le but fondamental des réseaux est de renforcer la capacité des agents nationaux de l'ozone de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies efficaces et bien adaptées aux conditions de leurs pays et qui permettront à ces pays de se conformer aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal.»

12. **Les modalités** de fonctionnement des réseaux régionaux pour atteindre cet objectif global sont les suivantes (d'après le programme de travail du PNUE pour 2001 qui les a élargies, par rapport aux programmes de travail antérieurs, par l'ajout des points b, g et h):

- a) Fournir une occasion régulière d'échanges efficaces d'informations, d'idées et d'expériences entre les agents SAO;
- b) Encourager et faciliter l'assistance des agents de l'ozone expérimentés auprès de leurs collègues plus novices;
- c) Améliorer l'accès aux informations techniques, scientifiques et politiques disponibles dont les agents nationaux de l'ozone ont besoin;
- d) Faciliter la rétroaction auprès du Secrétariat du Fonds multilatéral, du Secrétariat de l'ozone et des agences d'exécution, sur les progrès des pays membres vers le respect du Protocole de Montréal, sur les difficultés rencontrées et les besoins de soutien et d'assistance supplémentaires;

- e) Fournir une occasion majeure d'informer les agents SAO des décisions du Comité exécutif et des Réunions des Parties et de contribuer à leur mise en œuvre;
- f) Promouvoir le partage d'informations et de matériel de sensibilisation, élaborés par les pays membres du réseau;
- g) Revoir la progression de la mise en œuvre des projets d'investissements et des projets ne portant pas sur des investissements;
- h) Contribuer à la cueillette et à la vérification des données pour les rapports destinés au Secrétariat de l'ozone et au Secrétariat du Fonds multilatéral;
- i) Lancer des activités régionales et conjointes pour promouvoir la sensibilisation, l'échange d'informations et d'autres activités, destinées à faciliter la conformité.

13. Le programme de travail du PNUE pour 2001 a présenté, pour la première fois, les objectifs des réseaux selon un cadre de perspective logique; des objectifs à moyen et court terme avec des activités correspondantes, des résultats escomptés, des indicateurs de performance et des hypothèses/risques. C'est un pas en avant très positif qui reflète les discussions de l'an dernier sur l'exercice d'évaluation. Toutefois, ces objectifs spécifiques n'ayant pas été formulés avant l'évaluation, ils ne pouvaient servir de critères appropriés pour évaluer l'efficacité des activités des réseaux régionaux. De plus, ils n'avaient pas été discutés, ni endossés par les membres des réseaux; un processus qui fera l'objet d'un suivi en 2001. D'après les informations reçues par les évaluateurs, le PNUE a adopté une démarche de planification qui correspond aux normes de SIDA, adoptées autrefois par le réseau SEAP, et avait déjà défini des objectifs et des activités pour les autres réseaux les années précédentes mais uniquement pour fins internes de planification et de rapport. A l'avenir, le rapport contenu dans le rapport périodique annuel devrait aussi s'aligner plus étroitement sur la logique de volonté de résultats, comme c'est déjà le cas dans le rapport financier et périodique du PNUE pour 1999.

III Résultats de l'évaluation par rapport aux objectifs

14. **Classement des effets des activités de réseau:** La question suivante a servi évaluer les activités de réseau par rapport à un but précis: «Dans quelle mesure la participation au réseau a contribué à développer des compétences et accroître l'efficacité des centres nationaux de l'ozone pour agir dans différents domaines reliés à la mise en œuvre du Protocole de Montréal?» Les participants aux réunions ont été invités à classer les effets des activités de réseau dans chacun des domaines relié à l'objectif principal et aux sous-objectifs. Les catégories (effets très importants, effets importants, quelques effets positifs et aucun effet) reposaient sur des jugements subjectifs et les résultats traduisent donc des perceptions plutôt que des faits.

15. **Atteinte du but:** D'après les agents de l'ozone, les activités de réseau ont exercée une influence positive importante sur l'amélioration de leurs aptitudes, savoir-faire et expérience. Les améliorations les plus notoires concernent les rapports, la cueillette de données, la promotion de la sensibilisation du public et le niveau d'information sur les technologies et les substances

alternatives. Les réponses indiquent des progrès moindres pour les petites et moyennes entreprises et le secteur de l'entretien qui demeurent, en effet, des secteurs problématiques à travers l'ensemble des activités du Fonds multilatéral. Il est intéressant de constater que les classements étaient quasiment les mêmes dans tous les réseaux régionaux.

16. **Les effets des activités de réseau** sur des améliorations dans des secteurs particuliers ont été identifiés et classés par les participants – dans tous les réseaux évalués – par ordre décroissant d'importance:

- a) Rapports: 57% des agents de l'ozone ont identifié des effets très importants et 33% des effets importants;
- b) Promotion de la sensibilisation du public: effets très importants 51%, effets importants 33%;
- c) Cueillette de données: effets très importants 51%, effets importants 31% ;
- d) Connaissance des technologies et substances alternatives: effets très importants 45%, effets importants 39%;
- e) Systèmes de permis d'importation: effets très importants 35%, effets importants 35% et aucun effet 10%;
- f) Elaboration de règlements juridiques: effets très importants 26%, effets importants 35%;
- g) Surveillance du commerce et de la consommation de SAO: effets très importants 26%; quelques effets positifs 30%;
- h) Contrôle du secteur de l'entretien: effets très importants 20%, aucun effet 16%;
- i) Traiter avec les petites et moyennes entreprises: effets très importants 15%, quelques effets positifs 29% et aucun effet 29%;
- j) Systèmes d'incitatifs fiscaux: effets très importants 9%, aucun effet 41%.

17. En outre, dans les entrevues individuelles et discussions de groupe, les participants ont mentionné des **problèmes spécifiques**, en précisant que le réseau les avaient aidés efficacement à résoudre certains d'entre eux (par ex. difficultés dans l'identification de projets dans le secteur des solvants, mise en place d'un système de permis, manque d'équipements et de formation pour un contrôle efficace des importations, problèmes d'engorgement administratif, etc.).

IV Résultats de l'évaluation par rapport aux enjeux et aux modalités

18. **Composition des réseaux:** Tous les rapports d'évaluation constatent des variations considérables dans le niveau d'expérience professionnelle des agents de l'ozone qui participent aux réunions. Certains avaient déjà participé à 14 réunions tandis que d'autres en étaient à leur première. Cette situation découle du roulement élevé de personnel dans différents centres nationaux de l'ozone mais aussi du fait que certains pays ne sont pas toujours représentés par le même agent. De façon générale, les membres des réseaux considèrent une participation régulière indispensable pour assurer une coopération optimale pendant et entre les réunions car elle facilite les débats, garantit une compréhension commune des enjeux et la continuité des activités.

19. **Qualification professionnelle:** A part la diversité de leur expérience, la majorité des agents de l'ozone qui ont participé aux réunions de réseau avaient des antécédents professionnels scientifiques de haut niveau. La plupart détenait des diplômes en génie chimique, biologie, physique ou sciences de l'environnement. Ceux qui ont une plus longue expérience des activités reliées à l'ozone, sont largement acceptés comme personnes-ressources par leurs collègues.

20. **La planification des activités de réseau** a reçu une évaluation positive de la plupart des participants. Les problèmes et/ou difficultés signalés, notamment en Afrique, étaient surtout des problèmes de transport ou de communication (par ex. billets reçus trop tard, itinéraires explorés de façon inadéquate, DSA insuffisant). La majorité des participants ont mentionné de bonnes conditions de participation aux réunions. Dans un cas (en Asie de l'Ouest), 70% des répondants ont indiqué qu'ils participaient à la réunion uniquement à travers les rapports réguliers de pays.

21. **Les sujets prévus** pour la prochaine réunion sont régulièrement proposés et discutés par les participants. L'ordre du jour est préparé par le coordonateur du réseau régional, en collaboration avec le directeur des réseaux, et envoyé pour commentaires aux différents centres nationaux de l'ozone qui peuvent soulever de nouveaux points et faire des suggestions complémentaires. L'ordre du jour comprend normalement les enjeux nouveaux/émergents dans certains pays membres, les points soulevés par des membres aux réunions précédentes et/ou à des réunions du Comité exécutif ou de la Réunion des Parties. Dans l'ensemble, les répondants jugent les sujets à l'ordre du jour pertinents et particulièrement intéressants pour les participants. Certains ont signalé que les documents des réunions ne sont pas toujours distribués à l'avance.

22. **La préparation et l'organisation** des réunions de réseaux, sous la responsabilité du directeur de réseaux, du coordonateur de réseau régional et de l'agent de l'ozone des pays hôtes respectifs, répondaient aux exigences professionnelles, dans tous les cas mentionnés. Aucune faiblesse ou insuffisance n'a été constatée par les experts-conseil, ni signalée par les participants.

23. Cependant, certains rapports d'évaluation individuels soulèvent la question suivante: **comment relier**, de manière plus systématique, **les points à l'ordre du jour** et les activités de réseau correspondantes **aux sous-objectifs** et à l'objectif principal du Protocole de Montréal? Les responsabilités des agents de l'ozone, des coordonateurs de réseaux régionaux et du directeur des réseaux quant aux résultats du réseau et leurs contributions aux objectifs ne sont pas clairement établies bien que la performance générale du réseau dépende de la coopération de tous

les intervenants impliqués. Certains rapports d'évaluation soulignent que la poursuite de l'adaptation et de la mise à jour des objectifs et des plans d'action annuels, définis en termes de résultats à atteindre, permettrait d'avancer vers l'instauration d'un cadre de planification logique pour l'ensemble des réseaux et pour chacun, en particulier.

24. **La durée des réunions** est jugée adéquate par la grande majorité des participants; pour certains (notamment en Asie de l'Ouest), elle est trop courte étant donné le nombre de sujets à l'ordre du jour. De façon générale, la fréquence des réunions (deux par an) est jugée appropriée. Il est suggéré, à plusieurs reprises, d'inviter de temps en temps des experts d'autres réseaux régionaux pour des échanges de vues et d'expériences. Il faudrait aussi impliquer davantage l'expertise locale. Les rapports périodiques des pays et autres exposés sont souvent jugés trop longs; les rapports devraient être présentés et discutés par sujet plutôt que par pays. Ces exposés devraient insister davantage sur des sujets précis tels que les leçons tirées, les expériences concrètes et des problèmes spécifiques. Les évaluateurs sont unanimes sur la qualité des exposés et des débats, jugée satisfaisante voire très satisfaisante dans la plupart des cas. Toutefois, dans certains réseaux, les agents de l'ozone pourraient jouer un rôle plus actif dans les débats et agir davantage comme personnes-ressources.

25. **Le rôle des responsables de réseaux** (directeur des réseaux et coordonnateurs des réseaux régionaux) dans la conduite des réunions est unanimement reconnu par les participants comme par les évaluateurs qui soulignent leur grande compétence et leur dévouement.

26. Toutefois, **la répartition du temps** entre exposés, rapports, prise de décisions et discussions ouvertes s'avère parfois problématique. Les responsables ont parfois de la difficulté à trouver un équilibre adéquat entre les différents sujets. Même si certains participants ont exprimé le vœu que davantage de temps soit consacré aux discussions ouvertes, de l'avis des évaluateurs, une telle mesure n'inciterait pas forcément les participants à prendre la parole. Il est évident que dans des réunions plutôt officielles, à caractère technique et avec une participation importante, les participants hésitent à intervenir, tandis que les débats sont plus animés sur les questions de politiques, notamment dans des contextes moins officiels.

27. **Activités entre les réunions:** La communication et la coopération entre les différents centres nationaux de l'ozone se limitent généralement à des demandes d'information ou de conseil précis. Parmi les exemples positifs cités: la République d'Afrique du Sud consulte régulièrement les autres pays d'Afrique australe; le réseau SEAP affiche un volume impressionnant de relations horizontales entre les pays membres de la région et les agents de l'ozone dans certains pays comme l'Inde, le Sri Lanka ou le Sénégal, par exemple, agissent régulièrement comme personnes-ressources auprès d'autres centres nationaux de l'ozone. De nombreux répondants ont participé à des séminaires et programmes de formation qui suivent parfois les réunions de réseau mais qui sont financés par d'autres sources.

28. Les **outils de communication** doivent être améliorés. Les évaluateurs et les agents de l'ozone insistent sur cette recommandation. Il est important de normaliser l'utilisation du courrier électronique par tous les centres nationaux de l'ozone, de faire circuler la documentation par cette voie, d'équiper les bureaux de l'ozone de systèmes anti-virus appropriés et de leur transmettre les

informations scientifiques et techniques pertinentes ainsi que des informations sur les décisions du Comité exécutif et de la Réunion des Parties. Depuis l'an dernier, le PNUE a amorcé l'organisation de fora électroniques dans tous les réseaux régionaux.

29. Coopération avec les pays non visés à l'article 5: Les réseaux ont aussi été conçus pour améliorer la coopération entre les pays visés et non visés à l'article 5 afin de mobiliser l'appui de ces derniers, notamment dans le transfert de connaissances et de technologies adaptées aux conditions et aux problèmes des pays visés à l'article 5. La grande majorité des participants des pays visés à l'article 5 a reconnu le rôle positif du réseau pour faciliter leur coopération avec des pays non visés à l'article 5. Les représentants des pays non visés à l'article 5 l'ont confirmé.

- a) A travers SIDA, la Suède a soutenu le réseau SEAP depuis ses débuts. L'Australie joue aussi un rôle actif dans les travaux de ce réseau;
- b) Dans le sous-réseau de l'Afrique francophone, la France a joué un rôle actif en participant régulièrement aux réunions et en finançant un certain nombre de projets bilatéraux dans cette région, par le biais de l'Agence française de coopération. La Suisse aussi a participé activement aux réunions du réseau;
- c) Dans le sous-réseau de l'Afrique anglophone, l'Allemagne est activement impliquée dans la mise en œuvre de plans de gestion des frigorigènes dans 14 pays, à travers le programme GTZ Proklima;
- d) Dans le réseau de l'Asie du Sud, le Royaume-Uni a assisté aux réunions à titre de membre et, l'an dernier, les Pays-Bas et le Japon ont accepté de devenir membres;
- e) Le sous-réseau des Caraïbes est pleinement satisfait de la participation du Canada et a exprimé le souhait d'une participation plus constante de la part des Etats-Unis (absent aux réunions en 2000) et du Royaume-Uni (qui a participé à quelques réunions mais qui n'est pas membre). Tous les membres des réseaux ont indiqué que la coopération avec le Canada et les E-U., dans les projets, s'est avérée extrêmement bénéfique dans certains secteurs (par ex. les projets de climatiseurs d'automobiles avec les E-U. et les PGF avec le Canada);
- f) Les E-U. et le Canada sont aussi membres des sous-réseaux de l'Amérique centrale et du Sud. Les participants ont indiqué que les deux pays avaient fourni plusieurs personnes-ressources et des connaissances sur les technologies et les substances alternatives. Plusieurs projets d'investissement, de formation et de renforcement ont aussi été amorcés et mis en œuvre avec leur coopération;
- g) Dans le réseau de l'Asie du Sud, 50% des participants estiment qu'il n'y a aucune coopération entre les pays visés et non visés à l'article 5 et aucun avantage n'a été identifié jusqu'à présent. Toutefois, l'Allemagne a participé aux réunions et elle a appuyé récemment certaines initiatives pour une gestion régionale des halons.

30. **Coopération avec les agences d'exécution et le Secrétariat:** Le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale participent normalement une fois par an aux réunions principales des réseaux. Leurs représentants ont confirmé que ces réunions offrent des occasions utiles de discuter des projets en cours et à venir avec les agents de l'ozone. Notamment pour les pays qui ne reçoivent pas la visite régulière des agences d'exécution ou dont l'agent de l'ozone est nouvellement en poste, les réunions de réseaux constituent un moyen efficace d'établir et de maintenir des contacts entre les représentants des agences d'exécution et les agents de l'ozone et aussi de régler les problèmes lors de discussions en personnes. Pour le Secrétariat aussi, la participation à ces réunions fournit l'occasion d'établir de nouveaux contacts, d'obtenir des informations récentes sur les situations dans les pays et régions, d'expliquer les décisions et les débats du Comité exécutif et de clarifier des éléments de certaines politiques. Les dernières réunions, privilégie davantage, aux dépens des discussions de projets, un dialogue sur les politiques nationales et régionales, telles que le respect du Protocole, la législation, la surveillance de la consommation de SAO et les contrôles de leur commerce, enjeux pour lesquels les réseaux représentent un forum unique et utile. Par contre, il n'est pas toujours facile aux agences d'exécution et aux Secrétariats de participer à toutes les réunions principales de réseaux à cause de leur fréquence et de leur répartition dans l'année. A cet égard, il serait utile que le PNUE, comme il le fait déjà dans une certaine mesure, consulte les agences d'exécution et les Secrétariats sur les projets d'ordre du jour et les dates des réunions de réseaux afin de leur permettre de planifier leur participation et d'ajouter, le cas échéant, des sujets aux ordres du jour.

31. Dans plusieurs cas, le coordonateur régional de réseau a joué un rôle actif pour s'assurer que des sujets reliés au Protocole de Montréal soient inscrits à **l'ordre du jour des réunions régionales des ministres de l'environnement** (par ex. la conférence ministérielle sur l'environnement en 2000 à Kitakyushu City, Japon; la cinquième réunion du Comité intersessions du Forum des ministres de l'Environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes à Mexico, les 2-3 octobre 2000 et la conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) à Dakar, Sénégal). Les deux dernières réunions ont adopté des plans d'action précis pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal.

V Avantages et faiblesses identifiés

32. **Avantages des réseaux régionaux:** En résumé, un degré élevé de convergence se dégage des résultats des entrevues individuelles et des groupes de discussions dans l'ensemble des réseaux évalués. Les participants ont attribué aux activités de réseaux les principaux avantages suivants:

- a) Accès aux informations pertinentes qui améliorent le degré de préparation et les compétences professionnelles des agents de l'ozone;
- b) Occasion de s'informer du contenu et du suivi des décisions du Comité exécutif et de la Réunion des Parties;
- c) Rappel des obligations aux participants et source d'orientation;

- d) Echange d'expériences et découverte des «pratiques exemplaires» d'autres pays; pression des pairs pour motiver les membres moins performants;
- e) Augmentation du niveau de connaissance sur les plus récents développements concernant les alternatives technologiques à l'utilisation des SAO;
- f) Occasion de coopération étroite avec le coordonateur de réseau régional et le directeur des réseaux sur les enjeux courants et pour des conseils éventuels;
- g) Aide les agents régionaux à identifier des solutions nationales et/ou régionales à des problèmes précis (par ex. gestion régionale des halons en Asie de l'Ouest);
- h) Lieu de développement des contacts personnels et de renforcement de la coopération avec les autres agents de l'ozone de la région;
- i) Occasion d'apprendre les conditions de réussite et d'échec auprès d'experts ou d'autres membres afin d'éviter les écueils;
- j) Possibilité pour les pays non visés à l'article 5 de mieux comprendre les problèmes des pays visés à l'article 5;
- k) Permet aux agences d'exécution de rencontrer des agents de l'ozone pour établir une communication sur les problèmes courants et les procédures et discuter de la préparation et de la mise en œuvre des projets;
- l) Sensibilise le public aux enjeux de l'ozone, notamment dans le pays de l'article 5 qui accueille une réunion de réseau.

33. **Faiblesses des réseaux régionaux:** Les problèmes ou les défauts soulevés par les participants portent en partie sur les difficultés rencontrées par les agents de l'ozone dans l'accomplissement de leurs tâches et aussi sur certaines faiblesses des réseaux eux-mêmes. La première série de problèmes fait référence à la faible priorité politique accordée à la question de l'ozone dans certains pays, à la lenteur du processus législatif, aux troubles politiques ou économiques, etc. Dans ces cas-là, l'influence des réseaux est plutôt limitée. Certains de ces problèmes se retrouvent dans l'évaluation des projets de renforcement des institutions. Dans la seconde série de problèmes qui touche strictement les réseaux, voici les faiblesses mentionnées:

- a) Outils de communication insuffisants;
- b) Dans les réunions, le temps alloué aux exposés est à la fois trop long et trop court pour aborder de façon plus approfondie les questions pertinentes;
- c) Ordre du jour des réunions surchargé, en règle générale;
- d) Absence de liens réguliers ou d'interaction avec d'autres réseaux régionaux;

- e) Activités insuffisantes avec des pays non visés à l'article 5 entre les réunions;
- f) Accès limité aux informations ou documents pertinents du Comité exécutif;
- g) Echanges d'expériences limités en matière législative, à cause des différentes législations;
- h) Participation irrégulière aux réunions de réseau crée une absence de continuité;
- i) Les membres reçoivent rarement les informations et les documents assez tôt avant les réunions principales pour pouvoir formuler et présenter des avis et des commentaires durant les réunions.

34. Une double conclusion se dégage **des critiques** formulées par les participants. Tout d'abord, la liste des faiblesses révèle qu'il y a place à amélioration. Deuxièmement, elle témoigne d'une vision critique et empreinte de maturité chez les membres des réseaux. D'un réseau à l'autre, aucune différence notoire n'est ressortie dans le type d'évaluation positive et critique des problèmes mentionnés plus haut.

VI Budget, rapport coût-efficacité et viabilité

35. Les termes de référence de l'évaluation n'incluaient pas l'analyse détaillée de la **gestion du budget du réseau** dont le Comité exécutif a délégué la responsabilité au PNUE (Décision 21/4, para f). Toutefois il convient de faire référence aux aspects financiers des activités de réseaux car elles sont entièrement financées par le Fonds multilatéral, à l'exception du réseau SEAP que la Suède finance par l'intermédiaire de SIDA (en plus de ses contributions au FML). Le PNUE est responsable de l'ensemble du programme et de sa gestion, incluant la comptabilité, la vérification, l'administration des fonds, l'organisation des déplacements, etc. Le PNUE prélève des frais administratifs de 13% sur toutes les dépenses de projet des fonds en fiducie.

36. Selon la décision 21/4, prise par le Comité exécutif à sa vingt-et-unième réunion, les frais récurrents des activités de réseau devront être plafonnés au **niveau de financement** autorisé dans le programme de travail du PNUE pour 1996, soit 1,1 million de \$ US. Il avait été décidé aussi que le niveau de financement n'augmenterait pas les années suivantes, en dehors d'un montant maximal de 5% pour couvrir l'inflation. La trente-deuxième réunion du Comité exécutif a autorisé des fonds de 1,242 millions de \$US pour les activités de réseau en 2001. Ce montant est réparti entre les différentes régions de la manière suivante:

Tableau 1

Réseau régional	Montants en \$ US
Asie (Asie du Sud-Est & Pacifique et Asie du Sud)	225 000
Amérique latine (Amérique du Sud, centrale, Caraïbes)	429 000
Afrique (francophone, anglophone)	464 000
Asie de l'Ouest	124 000
Total	1 242 000

37. **Le total des fonds autorisés** pour les activités de réseau entre 1994 et 2000 s'élève à 7,4 millions de \$US (voir Annexe I). Ces fonds figurent dans les programmes de travail du PNUE et sont autorisés par région et non pour chaque sous-réseau. Dans le cas de l'Asie du Sud et du Sud-Est, les fonds sont autorisés dans le cadre d'un seul projet même si, depuis 1998, la région est desservie par deux réseaux, dirigés par deux coordonateurs régionaux, et par ailleurs, la Suède finance le réseau SEAP. Les prochains programmes de travail du PNUE devraient faire une distinction plus nette entre les deux régions.

38. **La charge de travail des coordonateurs régionaux** des différentes régions semble inégalement répartie, les coordonateurs régionaux de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes ayant le plus grand nombre de pays membres et de réunions annuelles à gérer (voir Annexe I). L'évaluation n'a pas approfondi cette question, toutefois le PNUE/DTIE pourrait l'examiner, en tenant compte des diverses tâches impliquées et de l'aide à la disposition de chaque coordonateur de réseau régional.

39. Tel qu'indiqué dans la Section I, il n'existe malheureusement aucune méthodologie pour quantifier **le rapport coût-efficacité des réseaux**. Il est impossible d'établir une relation de cause à effet claire et exclusive entre l'impact des réseaux sur le renforcement des centres nationaux de l'ozone, l'élaboration de politiques, l'accélération de la préparation et de la mise en œuvre de projets, d'une part, et l'élimination des SAO et le degré de respect du Protocole par les membres, d'autre part. Sans être négligeable, un montant total d'environ 1,2 millions de \$US, par année, ou de 11 5000 \$US, par pays membre visé à l'article 5, correspond environ à 1% de l'ensemble des fonds autorisés chaque année et représente près de 30% du financement octroyé aux projets de renforcement des institutions ou 6 à 7% de l'ensemble des fonds autorisés pour les projets ne portant pas sur des investissements. La source et le niveau du financement mis à la disposition des réseaux demeurent une décision politique.

40. Certains rapports d'évaluation soulèvent la question de la **viabilité des réseaux** et suggère d'évoluer vers une autosuffisance croissante, tant sur le plan administratif que financier, en se référant au programme de travail du PNUE pour 1995 qui présentait le soutien administratif des réseaux comme un besoin temporaire. Toutefois, le Comité exécutif n'a jamais mentionné la viabilité financière comme un des objectifs des réseaux. De plus, presque tous les pays visés à l'article 5, membres des réseaux, ont répondu qu'ils ne sont pas en mesure de contribuer de manière significative au financement des activités de réseaux. Les contributions des pays membres se limitent généralement aux contributions en nature, fournies par le pays-hôte d'une réunion. Ainsi, le maintien des réseaux dépend entièrement de la poursuite du financement par le Fonds multilatéral et le Gouvernement de la Suède pour le réseau SEAP. Le maintien du soutien administratif par le personnel du PNUE apparaît aussi comme la seule option viable puisque les montants alloués par le Fonds multilatéral aux activités des réseaux doivent être gérés par une institution neutre et que la charge de travail des agents de l'ozone est telle que pas un ne se portera volontaire pour assumer la responsabilité de coordination d'un réseau qui exige actuellement au moins un professionnel par région, avec l'assistance d'un secrétariat.

VII Evaluation globale

41. Quant aux **principaux résultats atteints**, les rapports d'évaluation sont unanimes à reconnaître que les réseaux ont largement contribué à l'amélioration des conditions pour la réalisation des objectifs du Protocole de Montréal, notamment par l'interprétation des décisions des politiques, le transfert des connaissances sur les alternatives aux SAO et les effets d'apprentissages croisés qui découlent des échanges d'expériences. Dans l'ensemble, les pays visés à l'article 5 ont fait des progrès dans les tâches administratives, la cueillette de données et les rapports. Des efforts ont été faits pour améliorer l'impact dans d'autres domaines importants comme les permis d'importation, la surveillance du commerce et de la consommation de SAO, les problèmes des petites et moyennes entreprises et le secteur de l'entretien. Les réseaux ont évolué au fil des ans pour aborder progressivement des sujets plus substantiels tels que la préparation de projets, les discussions sur les politiques et les rapports de conformité des pays.

42. La plupart des agents de l'ozone qui ont participé aux réunions de réseaux ont reconnu que ces réunions avaient joué un rôle important voire majeur dans l'amélioration de leurs compétences professionnelles. Aux réunions, il est facile de constater un **niveau moyen élevé de connaissances et d'expérience professionnelles** qui dépasse nettement le niveau constaté au moment de la mise sur pied des réseaux. En entrant dans la période de conformité, les tâches deviennent plus complexes. Dans les années à venir, la mise en œuvre du Protocole de Montréal exigera des efforts nationaux accrus en matière de législation, de contrôles des importations, de surveillances et de sensibilisation. Ces défis nouveaux exigeront à leur tour un renforcement intensif des moyens, un transfert de connaissances et de compétences et des échanges d'expériences à l'intérieur et entre les régions.

43. Des efforts pour améliorer la **cohérence des objectifs**, les relier plus étroitement aux objectifs du Protocole de Montréal et élaborer des objectifs et des programmes de travail propres à chaque réseau ne font que commencer. Les réseaux bénéficieraient d'efforts accrus pour définir des buts concrets, avec des résultats associés, et des indicateurs permettant de mesurer leur réalisation selon des échéanciers à court et moyen terme. Il conviendrait aussi de discuter d'une telle démarche avec les membres des réseaux afin de susciter un processus créatif, participatif et transparent. Le programme de travail du PNUE pour 2001 prévoit l'élaboration d'un tableau détaillé des objectifs des réseaux dans le plan d'activités final qui sera présenté au Comité exécutif au début de 2001.

44. Quant au **déroulement des réunions**, la plupart des rapports d'évaluation sont unanimes à constater qu'en général, les réunions sont trop courtes et l'ordre du jour trop chargé pour aborder en profondeur les détails de tous les sujets. Il serait possible de gagner un temps précieux en recentrant les réunions pour éviter les rituels de routine, les sujets et exposés répétitifs, notamment, les rapports de pays présentés par tous les membres. Il faudrait, au contraire, envisager des débats concrets sur des aspects particuliers des rapports, un débat sur deux ou trois rapports de pays seulement, par session, et/ou des discussions en petits groupes.

45. **Les activités entre les réunions** et les échanges entre coordonateurs de réseaux régionaux et agents de l'ozone et entre les agents eux-mêmes existent dans une certaine mesure

mais de façon irrégulière et l'emphase demeure sur les réunions de réseaux. Le développement des communications électroniques entre les agents de l'ozone, les coordonnateurs de réseaux régionaux et le directeur de réseaux représente un moyen essentiel pour améliorer l'interaction entre les réunions. La mise en place complète d'un forum électronique et d'un site Web accessibles à tous les réseaux améliorera et facilitera l'ensemble des communications.

46. La **composition hétérogène** des réunions de réseaux est un problème mentionné fréquemment. Il est attribuable, d'une part, au fait que plusieurs pays ne participent pas régulièrement aux réunions ou que leur centre national de l'ozone envoie des représentants différents et, d'autre part, à l'important roulement parmi les agents de l'ozone qui explique l'apparition continuelle de nouvelles têtes aux réunions de réseaux. L'exemple donné par les agents de l'ozone plus expérimentés est certainement très important et engendre un effet de formation notoire, toutefois certaines mesures additionnelles seraient utiles pour accroître rapidement et équilibrer davantage le niveau de compétence des participants.

47. Le dévouement et le **rendement professionnel des responsables de réseaux** (directeur des réseaux et coordonnateurs des réseaux régionaux) pendant et entre les réunions a été souligné à maintes reprises et de manière explicite.

48. Il s'avère que les réseaux offrent un forum utile pour la **communication et la coopération avec les agences d'exécution et avec les pays non visés à l'article 5**. Les participants aux réunions de réseaux y obtiennent des informations pertinentes sur les directives de mise en œuvre et les procédures des agences tandis que celles-ci découvrent les problèmes ou difficultés des pays représentés à ces réunions. Les pays non visés à l'article 5 ont souvent fourni des personnes-ressources et un certain nombre de projets bilatéraux ont pris naissance à travers des discussions et des contacts durant les réunions de réseaux.

VIII Recommandations

49. **Poursuivre l'énoncé et l'adaptation d'objectifs et de sous-objectifs, avec résultats et indicateurs associés**, pour l'ensemble des réseaux et pour chaque région, dans une perspective à court et moyen terme. Cet exercice devrait être approfondi avec les membres des réseaux, à partir des propositions du directeur des réseaux et des coordonnateurs de réseaux régionaux, contenues dans le programme de travail du PNUE pour 2001.

50. Il faudrait prendre les dispositions nécessaires pour garantir une bonne préparation des participants avant les réunions de réseaux. Ils devraient ainsi recevoir: a) l'ordre du jour détaillé et annoté, b) tous les rapports de pays examinés à la réunion et c) les sujets qui feront l'objet d'une décision durant la réunion. Non seulement ces mesures **permettront aux participants de mieux se préparer pour la réunion**, mais elles feront aussi gagner du temps au profit des discussions. Les rapports périodiques des pays devraient porter davantage sur des problèmes précis ou des leçons tirées, être présentés et discutés par thème et non par pays, comme cela s'est déjà fait dans certaines réunions de réseaux en 2000.

51. **Les documents** du Comité exécutif et de la Réunion des Parties devraient être accessibles à tous les agents de l'ozone par poste, courrier électronique et/ou sur les sites Web du PNUE, du Secrétariat du Fonds multilatéral et du Secrétariat de l'ozone. Telle est déjà la pratique pour les rapports finals des réunions mais, au besoin, les agents de l'ozone devraient s'adresser aux représentants de leur groupe au Comité exécutif pour obtenir documentation et informations supplémentaires sur les sujets soulevés et les enjeux débattus aux réunions.

52. Le développement **d'un forum électronique et d'un site Web des réseaux**, destinés à faciliter les échanges et l'interaction entre les réunions, est sur le point d'être achevé et leur fonctionnement sera présenté aux prochaines réunions de réseaux. Ces outils contribueront largement à améliorer les communications et la coopération entre les membres des réseaux.

53. **Les réunions de suivi** devraient avoir un caractère plus technique que les réunions principales et être combinées à des programmes ou ateliers de formation sur des sujets précis (comme l'Asie l'a fait en 2000 avec un atelier sur la surveillance de la consommation et du commerce de SAO) et/ou réunir seulement les membres d'une sous-région plus homogène. Elles devraient servir de groupes d'expertise pour résoudre des problèmes précis, fournir des conseils concrets aux membres participants et élaborer des solutions régionales pour certains problèmes, par exemple, le contrôle des importations de SAO et notamment leur commerce illicite.

54. Les participants ont coutume d'élire le Chef du centre national de l'ozone du pays hôte comme président de la réunion de réseau, en particulier pour présider la séance officielle d'ouverture. Il faudrait identifier des **animateurs** pour présider ou animer les débats lors des séances qui portent sur des enjeux substantiels. Dans la mesure du possible, il faudrait choisir des lieux de réunion qui permettent des discussions en table ronde après la séance d'ouverture.

55. Les réunions de réseaux pourraient aussi se tenir **immédiatement après des réunions des ministres de l'Environnement et de hauts fonctionnaires** dans la région afin d'accroître la sensibilisation politique aux questions de l'ozone dans la région et de promouvoir des débats de politique sur les démarches régionales, par exemple, en matière de réglementation commerciale et de contrôle des importations, avec et sans permis.

56. **Le tutorat des nouveaux agents de l'ozone** par des représentants des centres nationaux de l'ozone ayant plus d'expérience et l'organisation de programmes de formation spécifiques devraient se retrouver plus régulièrement dans les activités de réseaux. Le cas échéant, elles pourraient aussi englober des visites de coordonateurs de réseaux régionaux dans les centres nationaux de l'ozone en difficulté, une pratique sporadique, inaugurée avec succès en 2000.

57. Il faudrait encourager et faciliter **des contacts et des échanges d'informations plus intenses entre les réseaux**. Il est recommandé d'inviter aux réunions de réseaux régionaux les agents de l'ozone possédant une expérience spécifique dans un domaine d'activités donné (comme on a commencé à le faire en 2000) ou un coordonnateur d'un autre réseau ou encore une personne-ressource (agent des douanes, conseiller juridique ou représentant d'une association sectorielle) pour parler de leurs expériences et stimuler les débats sur des problèmes communs, dans différents contextes politiques économiques ou juridiques.

58. **Renforcer la coopération sous-régionale** face aux problèmes communs qui peuvent être traités par des mesures conjointes. Il faudrait mettre davantage l'accent sur l'interaction entre pays aux conditions et aux problèmes semblables, par exemple, l'Afrique du Sud et ses voisins, le Maghreb et les pays arabes du Golfe, les petites îles ou encore les pays producteurs de CFC.

59. **Les recommandations des réunions devraient être rédigées avec soin et faire l'objet d'un suivi systématique**, leur mise en œuvre est à surveiller de près mais il faut aussi éviter qu'elles ne deviennent des listes de vœux pieux. Il faudrait réviser la procédure des rapports écrits pour inclure une section permanente sur les suivis. Il conviendrait de revoir ces points à la réunion suivante.

60. **Les réseaux devraient continuer à servir**, au niveau régional, **de forum** où les agences d'exécution, le Secrétariat et les pays non visés à l'article 5 rencontrent les agents de l'ozone, clarifient les enjeux des projets et des politiques, partagent et mettent à jour les informations et échangent des rétroactions sur leurs perceptions, actions et préoccupations réciproques.

61. Le PNUE, comme il le fait déjà dans une certaine mesure, devrait consulter les agences d'exécution et les Secrétariats **sur les ébauches d'ordre du jour et les dates des réunions de réseaux** pour leur permettre de planifier leur participation et d'ajouter, le cas échéant, des points à l'ordre du jour.

62. **A travers ses bureaux régionaux, le PNUE** devrait contribuer à pousser les questions de l'ozone sur l'agenda environnemental général des pays visés à l'article 5, notamment par la voix de ses directeurs régionaux lorsqu'ils rencontrent des hauts fonctionnaires gouvernementaux, incluant les ministres de l'Environnement dans leurs régions respectives. Les coordonateurs de réseaux régionaux sont bien placés pour les préparer en vue de telles discussions.

Members of Regional Networks

Region	Article 5 Countries	Non-Article 5 Countries
South East Asian Pacific (SEAP) Sub-Network	Brunei, Fiji, Indonesia, Lao PDR, Malaysia, Myanmar, Philippines, Singapore, Thailand, Vietnam (= 10 members)	Australia, Sweden
South Asia Sub-Network	Bangladesh, China, Iran, India, Democratic Peoples' Republic of Korea, Republic of Korea, Maldives, Mongolia, Nepal, Pakistan, Sri Lanka (= 11 members)	Netherlands United Kingdom
West Asian Region Network	Bahrain, Jordan, Kuwait, Lebanon, Oman, Qatar, Saudi Arabia, Syria, United Arab Emirates, Yemen (= 10 members)	France, Germany
Southern Latin America Network	Argentina, Brazil, Bolivia, Chile, Colombia, Ecuador, Paraguay, Peru, Uruguay, Venezuela (= 10 members)	Canada, U.S.A.
Central American Network	Costa Rica, Cuba, Dominican Republic, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexico, Nicaragua, Panama (= 9 members)	Canada, U.S.A.
Caribbean Network	Antigua and Barbuda, Barbados, Bahamas, Belize, Dominica, Guyana, Grenada, Haiti, Jamaica, St. Kitts & Nevis, St. Lucia, St. Vincent & the Grenadines, Surinam, Trinidad & Tobago (= 14 members)	Canada, U.S.A.
English-speaking African Network	Botswana, Egypt, Ethiopia, The Gambia, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Libya, Malawi, Mauritius, Mozambique, Namibia, Nigeria, Seychelles, South Africa, Sudan, Swaziland, Tanzania, Uganda, Zambia, Zimbabwe (= 22 members)	Germany
French-speaking African Networks	Algeria, Benin, Burkina Faso, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo, Comoros, Côte d'Ivoire, Congo Democratic Republic, Gabon, Guinea, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Senegal, Togo, Tunisia, Zaire (= 22 members)	France, Switzerland

Funding Approved for Regional Networks from 1994 to 2000 (according to the inventory)*

Region	Code	Sub-region**	Status***	Year Approved	Total Funds Approved As Per Inventory	Funds Disbursed As Per 1999 Progress Report****
AFRICA	AFR/SEV/12/TAS/09	English- and French-speaking countries	COM	1994	180,000	180,000
	AFR/SEV/16/TAS/20	English- and French-speaking countries	FIN	1995	232,200	232,200
	AFR/SEV/19/TAS/17	African Networks	FIN	1996	299,400	299,400
	AFR/SEV/21/TAS/19	English- and French-speaking countries	COM	1997	377,656	377,656
	AFR/SEV/23/TAS/21	English- and French-speaking countries	COM	1997	409,631	409,631
	AFR/SEV/26/TAS/22	English- and French-speaking countries	ONG	1998	431,000	341,148
	AFR/SEV/29/TAS/25	English- and French-speaking countries	ONG	1999	452,550	0
	AFR/SEV/32/TAS/27	English -and French-speaking countries	ONG	2000	464,000	0
ASIA PACIFIC	ASP/SEV/16/TAS/17	SEAP	COM	1995	62,000	62,000
	ASP/SEV/19/TAS/21	Networking and Training	FIN	1996	40,000	40,000
	ASP/SEV/19/TAS/22	West Asia	COM	1996	144,877	144,877
	ASP/SEV/21/TAS/23	West Asia	FIN	1997	110,000	110,000
	ASP/SEV/21/TAS/24	South Asia	COM	1997	89,050	89,050
	ASP/SEV/23/TAS/25	SEAP and East Asia	COM	1997	160,396	160,396
	ASP/SEV/23/TAS/26	West Asia	FIN	1997	115,000	115,000
	ASP/SEV/26/TAS/27	SEAP and South Asia	ONG	1998	209,000	147,657
	ASP/SEV/26/TAS/28	West Asia	FIN	1998	115,000	115,000
	ASP/SEV/29/TAS/30	SEAP and South Asia	ONG	1999	219,450	0
	ASP/SEV/29/TAS/32	West Asia	ONG	1999	120,750	0
	ASP/SEV/32/TAS/40	West Asia	ONG	2000	124,000	0
	ASP/SEV/32/TAS/41	South East Asia and the Pacific and South Asia	ONG	2000	225,000	0
LAC	LAC/SEV/09/TAS/07	South American countries	COM	1993	130,000	121,000
	LAC/SEV/12/TAS/08	ODSONET/LAS and ODSONET/LAC (Spanish-speaking countries)	COM	1994	224,000	209,500
	LAC/SEV/16/TAS/11	ODS Officers' Network for LAC	COM	1995	299,000	299,000
	LAC/SEV/19/TAS/23	Latin America (including English-speaking Caribbean)	COM	1996	241,833	241,833
	LAC/SEV/21/TAS/24	South America, Spanish-speaking countries	COM	1997	341,907	341,907
	LAC/SEV/23/TAS/25	South America, Central America, and the Caribbean	COM	1997	345,676	345,676
	LAC/SEV/26/TAS/29	South America, Central America, and the Caribbean	COM	1998	399,000	229,339
	LAC/SEV/29/TAS/33	South America, Central America, and the Caribbean	ONG	1999	418,950	0
	LAC/SEV/32/TAS/35	South American, Central American and the Caribbean regional networks	ONG	2000	429,000	0
GLOBAL	GLO/SEV/09/TAS/33	Training Materials	FIN	1993	30,000	30,000
Total					7,440,326	4,536,804

*In addition, Sweden provides funding of about US \$250,000 per year for the SEAP Network, over and above its contributions to the Multilateral Fund.

**Funding is approved and reported upon by region and not for individual networks.

***COM = declared as completed in the Progress Report by the IA; FIN = Financially completed; ONG = On-going

****The figures for Latin America and the Caribbean have been updated by data UNEP provided for the Report on Completed Projects with Balances presented to the 33rd Executive Committee (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/15).

Capacity Building Effects of the Regional Networks Evaluated*

Issues	Very significant effects	Important effects	Some positive effects	No effects	No answer	Average rating**	N***
Reporting	43	26	5	1	3	2,4	78
Drafting of legal rules	19	28	23	7	2	1,7	79
Monitoring trade & consumption	20	27	24	7	2	1,7	80
Import licensing	26	25	16	8	3	1,8	78
System of fiscal incentives	6	19	16	27	3	1,0	71
Problem of SMEs	10	18	19	20	2	1,2	69
Servicing sector	14	30	21	11	2	1,5	78
Data collection	38	24	12	3	2	2,2	79
Public awareness	40	25	11	2	3	2,2	81
Know-how in alternative technologies and substances	29	28	8	4	2	2,1	71
Total number of ratings	245	250	155	90	24		
In per cent	33,1%	33,8%	20,8%	12,2%	--	--	

*Total number of responses to the questionnaire.

**"Very significant effects" has been weighted by the factor 3, "important effects" by 2, "some positive effects" by 1 and "no effects" by 0. Thus the maximum average rating value is 3, the minimum is 0. The category "no answer" is not included in the rating.

***N = total number of test persons who completed the questionnaire. The numbers differ in some cases due to unclear or invalid answers.